

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02384 Numéro SIREN : 811 466 986 Nom ou dénomination : 2Z TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2023 sous le numéro de dépôt 22148

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		N° 2065-SD 2023	
Formulaire à déposer en double exemplaire		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Trouver à date du service	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01012022		et clos le 31122022	
Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société 22 TRANSPORTS 33 AVENUE D MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 94230 CACHAN SIRET 8 1 1 4 6 6 9 8 6 0 0 0 1 5		Adresse du siège social	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL LE 18 OCT. 2023 SOUS LE N° 22148	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées Transports routiers de fret de proximité		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 % 10 171		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé COALA	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable CABINET KHARDANI EXPERTISE AUDIT ET CONSEIL 1 AVENUE de L'EUROPE 93190 LIVRY GARGAN		Nom et adresse du conseil Tél:	
OGA/OMGA		Tél:	
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Date 19052023 Lieu CACHAN	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire M. ZOUAGHA HAMZ GERANT	
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e				
							f				
							g				
							h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)				
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
				Pour les SARL		Montant des sommes versées:					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
1				2	3	4	5	6	7	8	
SOUHEILA ZOUAGHA				25							
33 AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 94230 CACHAN											
HAMZA ZOUAGHA				25							
33 AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 94230 CACHAN											
ALI ZRIG				50							
11 RUE DES JACINTHES 91380 CHILLY-MAZARIN											
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice							
				MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2Z TRANSPORTS

du

Adresse 33 AVENUE D MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 94230 CACHAN

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	ZOUAGHA SOUHEILA Secrétaire	33 AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 94230
2	KHALIFA WADIE Chauffeur	16 RUE DE CAPOT 69800
3	ABDELHAFIDH BOULBABA Chauffeur	174 RUE DE PARIS 94190
4	FREAA RABIE Chauffeur Livreur	14 Ter RUE GENERAL LECLERC 91420
5	MSADDAK ATEF Chauffeur	3 RUE DE LA BASTILLE 91200
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022... (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice . 2022... 10	8 645
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire M. M. ZOUAGHA HAMZA GERANT		À CACHAN le 19052023 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2Z TRANSPORTS
33, Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
94230 CACHAN
Tél: 06 27 23 45 33
RCS Créteil 811 466 986

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(à souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

Désignation de l'entreprise <u>22 TRANSPORTS</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>33 AVENUE D MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 94230 CACHAN</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>8</td><td>1</td><td>1</td><td>4</td><td>6</td><td>6</td><td>9</td><td>8</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td> </tr> </table>												8	1	1	4	6	6	9	8	6	0	0	0	1	5
8	1	1	4	6	6	9	8	6	0	0	0	1	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr> </table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr> </table>												1	2	1	2										
1	2																								
1	2																								

				Exercice N clos le	
				31/12/2022	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	{ Fonds commercial *	010		012	
	{ Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	124 920	030	79 120
	Immobilisations financières * (1)	040	1 500	042	1 500
Total I (5)		044	126 420	048	79 120
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	{ Clients et comptes rattachés *	068	69 256	070	69 256
	{ Autres * (3)	072	19 744	074	19 744
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	48 531	086	48 531
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	137 531	098	137 531
Total général (I + II)		110	263 951	112	184 831

				Exercice N	
				NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		9 180
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		1 440
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau		134		102 805
	Résultat de l'exercice		136		8 645
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I			142	
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		15 830
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 500	172	46 932
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III			176	
Total général (I + II + III)			180		184 831

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	14 847	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2Z TRANSPORTS		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
				Exercice N clos le 13/11/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
			217	218	
			445 647		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	4 500
Autres produits			230	4	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	450 151
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * : { dont crédit bail : 12 915 - mobilier : - immobilier : }			242	132 696
	Impôts, taxes et versements assimilés { dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	130	244	6 869
	Rémunérations du personnel *			250	259 227
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	28 919
	Dotations aux amortissements *			254	21 306
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	3
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 131
Produits financiers (III)		280	10	Charges financières (V)	
Produits exceptionnels (IV)				290	11 576
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) }		347		300
	{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D) }		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	1 526
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	8 645
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	8 645
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 526
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) }		249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350
	Droit divers { Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A) Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B) Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D) Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F) }	655 645 648 990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A) Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C) Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E) Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	643 647 641 649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				352 10 171 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				370 10 171 372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	120 231	462	5 458	464	3 000	466	122 689				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 232	472		474		476	2 232				
Immobilisations financières		480	1 500	482		484		486	1 500				
TOTAL		490	123 962	492	5 458	494	3 000	496	126 420				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	58 979	552	20 910	554	3 000	556	76 888		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 835	562	397	564		566	2 232		
TOTAL		570	60 814	572	21 306	574	3 000	576	79 120		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Matériel de trans														
TOTAL		578	3 000	580	3 000	582		584	3 800	586	3 000	588	800	590
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579				Régularisations	590		583		594	595
TOTAL								596	3 000	585		597	800	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 2Z TRANSPORTS										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
	Dotations			Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984									
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restant à reporter		970									
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	80 649
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	18 641
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: 22 TRANSPORTS										Néant ☐ *		
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022								Données en nombre de mois		1	2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel *								376	12,00			
Dont apprentis								657				
Dont handicapés								651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE												
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	445 647			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119	3 800			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105				
TOTAL 1								106	449 447			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	4			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143				
Subventions d'exploitation reçues								113	4 500			
Variation positive des stocks								111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153				
TOTAL 2								144	4 504			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								121	42 196			
Variation négative des stocks								145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	66 037			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	24 463			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	3			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150				
TOTAL 3								152	132 699			
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	321 252			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	321 252			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case												
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022	Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026				
Période de référence								024	160			
Date de cessation												
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.												

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DG FIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 1 1 4 6 6 9 8 6

Dénomination de l'entreprise

2Z TRANSPORTS

Adresse (voie)

33 AVENUE D MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal

94230

Ville

CACHAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ZOUAGHA Prénom(s) SOUHEILA
Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 25
Naissance : Date 22/06/1985 N° Département Commune TUNISIE Pays
Adresse : N° 33 Voie AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
Code Postal 94230 Commune CACHAN Pays

Titre (2) M Nom patronymique ZOUAGHA Prénom(s) HAMZA
Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 25
Naissance : Date 27/04/1983 N° Département Commune TUNISIE Pays
Adresse : N° 33 Voie AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
Code Postal 94230 Commune CACHAN Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

2Z TRANSPORTS

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 1 1 4 6 6 9 8 6

Dénomination de l'entreprise

2Z TRANSPORTS

Adresse (voie)

33 AVENUE D MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal

94230

Ville

CACHAN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

2Z TRANSPORTS

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 14 400 euros.
33 Avenue De Maréchal De Lattre De Tassigny
94230 CACHAN
RCS 811466986 Créteil

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

Sur l'exercice clos le **31 décembre 2022**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 juin 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts, pour vous présenter un rapport sur la gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2022.

ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

L'évolution de l'activité de la société

	31/12/2021 en €	31/12/2022 en €
Produits d'exploitation		
Vende de Marchandises		
Prestation de services	551 424	445647
Subventions d'exploitations reçues		4500
Reprise sur amorti et prov, transferts de charges	(112)	
Autres produits	77	4
Total des produits d'exploitation	551 389	450151
Charges d'exploitation		
Achats de m/ses		
Variation des stocks		
Achats MP et autres approv		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	140 679	132696
Impôts taxes et versements assimilés	6 074	6869
Salaires et traitements	330 456	259227
Charges sociales	20 741	28919
Dotations d'exploitation d'amortissements	35 681	21 306
Autres charges	44	3
Total des charges d'exploitation	533 675	449 021

Compte tenu du résultat d'exploitation qui est un bénéfice de **1 131 €** le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

	31/12/2021 en €	31/12/2020 en €
Résultat d'exploitation	17 714	1 131
Produits financiers	46	-
Charges financières	-	-
Résultat financier	46	10
RCAI	17 760	1 141
Produits exceptionnels	9 250	11 576
Charges exceptionnelles	(10 555)	(2545)
Résultat exceptionnel	(1 305)	9031
Amort. Excédentaire	-	-
Impôts Non déductibles	3 329	1526
Résultat net comptable	13 126	8645

Le résultat net comptable a été affecté au report à nouveau.

PRISES DE PARTICIPATION

La SARL **2Z TRANSPORTS** n'a pris aucune participation dans une société.

Aucune société n'a pris une participation dans le capital de la SARL **2Z TRANSPORTS**.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Nous prévoyons de réaliser un chiffre d'affaires légèrement supérieur compte tenu de la conjoncture, plus favorable que celle de l'exercice écoulé.

2Z TRANSPORTS
33, Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
94230 CACHAN
Tél: 06 27 23 45 33
RCS Créteil 811 466 986

Assemblée Générale Ordinaire

2Z TRANSPORTS

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 14 400 euros.
33 Avenue De Maréchal De Lattre De Tassigny
94230 CACHAN
RCS 811466986 Créteil

L'an Deux Mille Vingt-trois et le mercredi 28 juin à 10 H, les associés se sont réunis en assemblée générale Ordinaire au siège social de la société, sise au 33 Avenue de Maréchal de Lattre de Tassigny 94230 CACHAN sur convocation établie par le Gérant et remise en main propre aux associés en date du 21/06/2023.

L'assemblée est présidée par le gérant, **Monsieur ZOUAGHA Hamza** qui constate que les associés suivants sont présents, à savoir :

Monsieur ZOUAGHI HAMZA	50 parts
Madame ZOUAGHI SOUHEILA	50 parts
Monsieur ZRIGI ALI	100 parts
TOTAL	200 parts

Soit la totalité du capital social,

Les conditions de prise de décisions d'une assemblée générale extraordinaire étant réunies.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut prendre les décisions à la majorité requise.

En outre, tous les associés reconnaissent la validité de la convocation qui leur a été faite par la gérante et en donnent acte à cette dernière.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents suivants :

- Le double des convocations remises en main propre
- Les comptes annuels
- Le rapport de gestion
- Les textes de résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président indique que le texte des résolutions proposées a été remis aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président rappelle l'ordre du jour de la séance, à savoir :

- Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos-le 31/12/2022
- Affectation des résultats dudit exercice.

Diverses observations sont alors échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Première Résolution : Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos-le 31/12/2022

Les associés approuvent les comptes annuels et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donnent quitus au Gérant pour sa gestion.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Affectation des résultats

Les associés décident d'affecter en « Report à Nouveau » le résultat net (Bénéfice) de l'exercice clos 31/12/2022 qui s'élève à **8 645 €**
Le compte « Réserves légales » présente un solde de **1 440 €**
Le compte « Report à Nouveau » présente ainsi un solde créditeur de **112 095 €**.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales à effectuer, à la suite des décisions prises sous les résolutions précédentes.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les associés majoritaires et le gérant.

2 Z TRANSPORTS
33, Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
84430 CACHAN
Tél 06 27 23 45 33
RCS Créteil 811 466 986